



BO N° 30 du 22 juillet 2016

## COMMUNE DE RIDDES Mise à l'enquête publique

L'Administration communale de Riddes soumet à l'enquête publique la (les) demande(s) présentée(s) par :

Requérant(s) : Immoval SA, Rue des Casernes 18, 1950 Sion  
Situation : Parcelle(s) 10360, folio 5, lieu dit Les Courtenaux  
Située en zone à bâtir : R3, villas  
Coordonnées : 583'835 / 113'715  
Objet : Construction d'une villa familiale avec couvert à véhicules en résidence principale  
Propriétaire(s) : le requérant  
Auteur des plans : le requérant  
Dossier déposé le 13 juillet 2016

Requérant(s) : Stephan Altrichter, Krähbühl 4, 6403 Küsnacht am Rigi  
Situation : Parcelle(s) 6553, folio 24, lieu dit Le Tailly  
Située en zone à bâtir : T3, petits chalets  
Coordonnées : 584'785 / 109'620  
Objet : Reconstruction partielle d'un chalet après incendie, agrandissement et création de terrasses  
Propriétaire(s) : le requérant  
Auteur des plans : Delaloye Architectes SA, Avenue de la Gare 38, CP 359, 1920 Martigny  
Dossier déposé le 15 juillet 2016

Requérant(s) : Delphine Besson, Impasse des Crus 24, CP 157, 1918 La Tzoumaz  
Situation : Parcelle(s) 6994, folio 40, lieu dit Villy  
Située en zone à bâtir : T3, petits chalets  
Coordonnées : 583'675 / 111'195  
Objet : Modification d'implantation du projet autorisé le 13 mai 2015  
Propriétaire(s) : Delphine Besson, Impasse des Crus 24, CP 157, 1918 La Tzoumaz  
Julien Besson, Avenue de Fully 27, 1920 Martigny  
Auteur des plans : Atelier 1912, Rouatope 2, 1912 Leytron  
Dossier déposé le 19 juillet 2016

Requérant(s) : PPE 7025 Christophe Coppey, Rue de l'Industrie 28, 1963 Vétroz  
Situation : Parcelle(s) 4759, folio 22, lieu dit La Tsoume  
Située en zone à bâtir : T1, à haut taux d'occupation et T2, chalets  
Coordonnées : 584'484 / 110'273  
Objet : Réfection de la toiture avec isolation et réfection des façades  
Propriétaire(s) : Immeuble Richelieu, par Mme Fabienne Bornand, Avenue des Mousquetaires 10,  
1814 La Tour-de-Peilz  
Dossier déposé le 19 juillet 2016

Les intéressés peuvent prendre connaissance des dossiers et des plans auprès du Greffe communal. Les observations et oppositions (motivées) devront être adressées au Conseil communal dans un délai de 30 jours dès la présente publication.

Riddes, le 22 juillet 2016

L'ADMINISTRATION COMMUNALE